REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Commune de Rocroi
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Procédure adaptée ouverte pour un montant inférieur à 90 000 euros HT
Référence :	2026_PA_006
Date de mise en ligne :	Le lundi 19 octobre 2026 à 17:19:59
Date de clôture :	Le vendredi 13 novembre 2026 à 12:00:00
Titre :	Assurance des prestations statutaires des agents de la commune de Rocroi

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES COLLEGIALEMENT

Question n° 4

Posée le 02/11/2026 à 11:00:27

Bonjour, Après lecture du règlement de consultation, nous constatons que les critères de jugement des offres sont indiqués mais que leur pondération n'est pas précisée. Afin de garantir une parfaite compréhension des modalités d'analyse des offres et d'assurer l'égalité de traitement entre les candidats, pourriez-vous nous indiquer la pondération pour chacun des critères ? Nous vous remercions par avance pour votre réponse. Cordialement,

Aucune réponse

Question n° 3

Posée le 23/10/2026 à 10:20:19

Bonjour,sauf erreur de notre part, l'acte d'engagement n'est pas présent dans le DCE.Merci donc de bien le rajouter au DCE.Cordialement

Répondue le 23/10/2026 à 11:50:49

Bonjour,

Je vous informe que l'Acte d'engagement a été ajouté au dossier de consultation.

Cordialement.

Mairie de ROCROI

Question n° 2

Posée le 23/10/2026 à 10:10:34

Bonjour,sauf erreur de notre part, l'acte d'engagement n'est pas présent dans le DCE.Merci donc de bien le rajouter au DCE.Cordialement

Répondue le 23/10/2026 à 11:53:36

Bonjour,

Veuillez trouver le modèle d'acte d'engagement demandé.

Cordialement.

Mairie de Rocroi

Fichier transmis : ATTRI1-20195.doc

Question n° 1

Posée le 21/10/2026 à 09:50:52

Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre les données statistiques (nombre de jours d'arrêt pour chaque garantie) sur l'année 2023
Sincères salutations

Répondue le 23/10/2026 à 11:49:19

Bonjour,

Suite à votre interrogation, je vous informe qu'après vérification, au cours de l'année 2023 il n'y a eu que 50 jours d'arrêt en congé maladie ordinaire à plein traitement pour un seul agent CNRACL. Aucun autre sinistre de déclaré au cours de cette année-là.

Restant à votre disposition,

Cordialement

Mairie de ROCROI